

F-X-1.1-f

## Toolkit Protection de l'utilisateur – produits phytosanitaires

### Organisation en quatre zones sur l'exploitation



#### L'essentiel en résumé

- ✓ **Prévoir quatre zones :** 1) stockage 2) vestiaire 3) aire de préparation 4) aire de remplissage-lavage ;
- ✓ **Garder les produits phytosanitaires toujours dans les emballages d'origine.** Prévoir des contenants ergonomiques (poids, dosage, manipulation, ouverture, etc.) ;
- ✓ Le stockage **est hiérarchisé par formulation, poids, type de produit, dangerosité ;**
- ✓ **Ne pas stocker d'autres produits** dans le local de stockage (pas d'engrais, carburants, etc.) ;
- ✓ Disposer d'un **absorbant minéral** en cas de dispersion accidentelle ;
- ✓ **Le vestiaire** permet de ranger les vêtements, les EPI neufs et en cours d'utilisation et de les nettoyer, de prendre une douche ;
- ✓ **L'aire de préparation** est conçue pour doser avec précision, de manière économique, sans risques pour l'utilisateur ni pour l'environnement ;
- ✓ **L'aire de remplissage** doit permettre de **contrôler le volume d'eau** et de supprimer tous les **risques de débordement et de siphonnage** (volucompteur, clapet antiretour).

Afin de minimiser les risques pour la santé de l'utilisateur, le stockage et la manipulation de produits phytosanitaires nécessitent une organisation stricte sur l'exploitation. Une base phytosanitaire bien conçue permet de travailler plus efficacement et de respecter les prescriptions actuelles concernant la protection des utilisateurs et la protection de l'environnement.

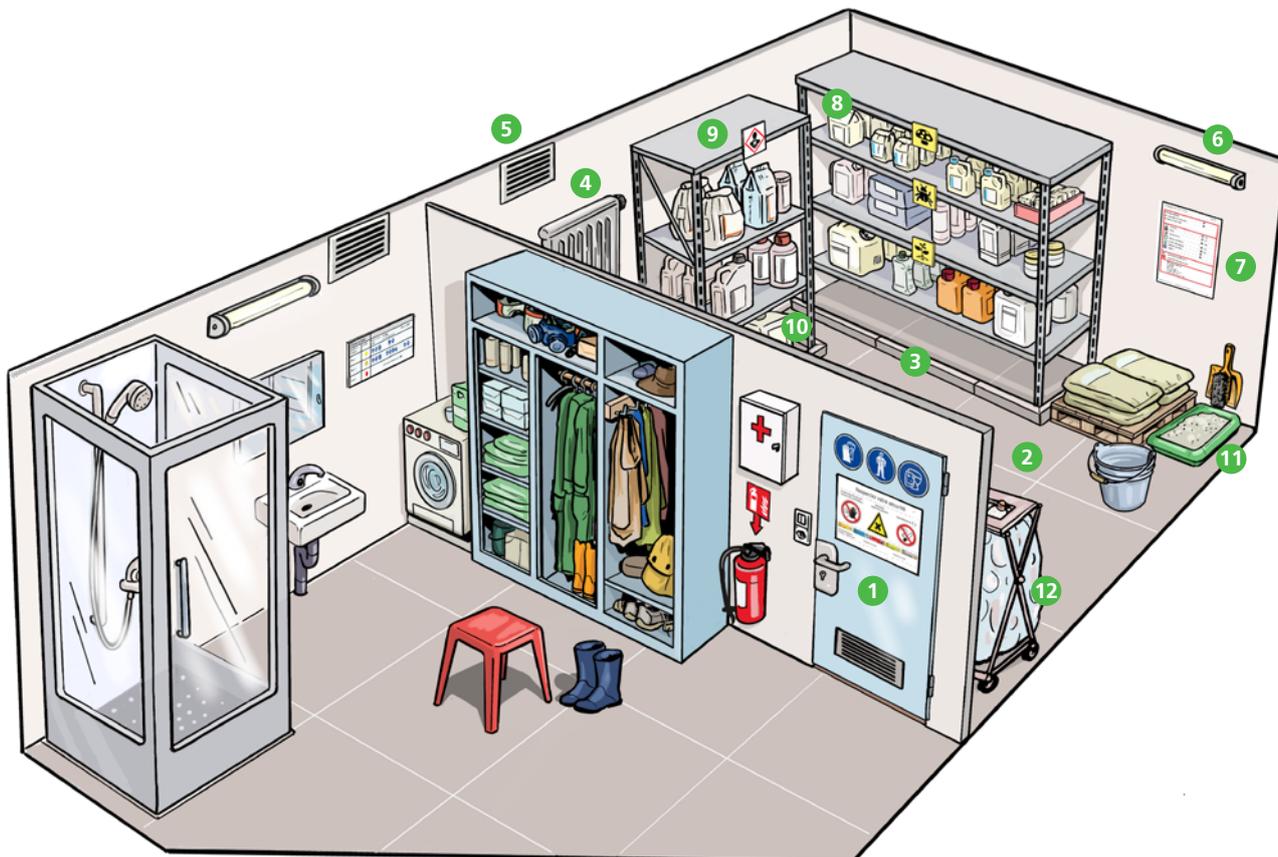
#### Le stockage

Le local de stockage des produits phytosanitaires doit assurer la sécurité des personnes, de l'environnement et conserver les qualités des produits stockés. Une attention particulière doit être accordée aux points suivants :

- Il est séparé des habitations, des activités humaines et animales, éloigné des cours d'eau et il est réservé uniquement à cet usage (p.ex. pas de carburants, engrais, fourrages ou aliments).

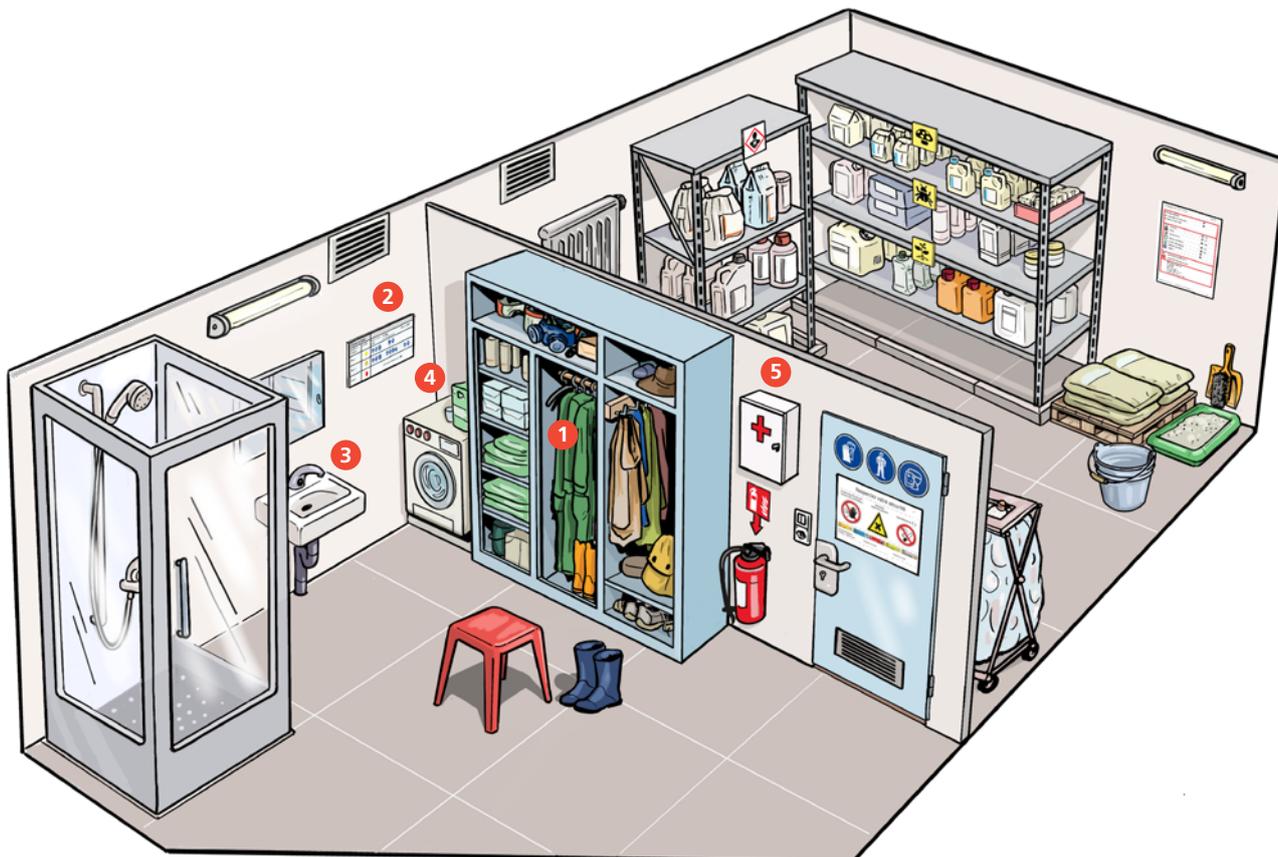


Accéder à la **liste de contrôle**  
**local de stockage !**



Derrière à droite : le local de stockage.

- Il doit être inaccessible aux personnes non autorisées (fermé à clé) **1**. La porte doit s'ouvrir vers l'extérieur. Les panneaux de mise en garde sont apposés sur la porte (accès interdit aux personnes non autorisées, attention substances nocives, interdiction de fumer, numéros d'urgence, porter les EPI : gants, protège-visage, tablier à manche, éventuellement masque).
- Le local est non inondable. La dalle est étanche **2** et munie d'un rebord **3** (ou les étagères doivent être munies de bacs de rétention).
- Le local est maintenu hors gel **4** ; il est muni d'une aération haute et basse **5**.
- Il doit disposer d'un éclairage suffisant **6** (lecture des étiquettes) et l'interrupteur doit être situé à l'extérieur du local.
- Il doit être suffisamment grand (palettes, emballages vides), construit en matériaux antifeu (ou les produits doivent être stockés dans des armoires métalliques). Les étagères seront en matériau incombustible, non absorbant et non oxydable. Des instructions de sécurité appropriées, des numéros d'urgence et un panneau d'interdiction de fumer sont également affichés à l'intérieur **7**.
- Les produits y sont stockés de manière ordonnée : les emballages lourds et les liquides en bas ; les poudres au-dessus, triés selon les catégories (herbicides-fongicides-insecticides-autres) **8**.
- Les produits particulièrement toxiques (CMR, tête de mort) sont isolés **9**.
- Les produits phytosanitaires sont toujours stockés dans leur emballage d'origine. Une place pour les produits périmés ou plus autorisés est prévue **10**.
- On utilise une matière absorbante minérale **11** en cas de dispersion accidentelle.
- Une poubelle pour les déchets **12** (emballages vides rincés, sachets et cartons) est disponible.
- On ne fume pas, on ne boit pas et on ne mange pas dans ces quatre zones.



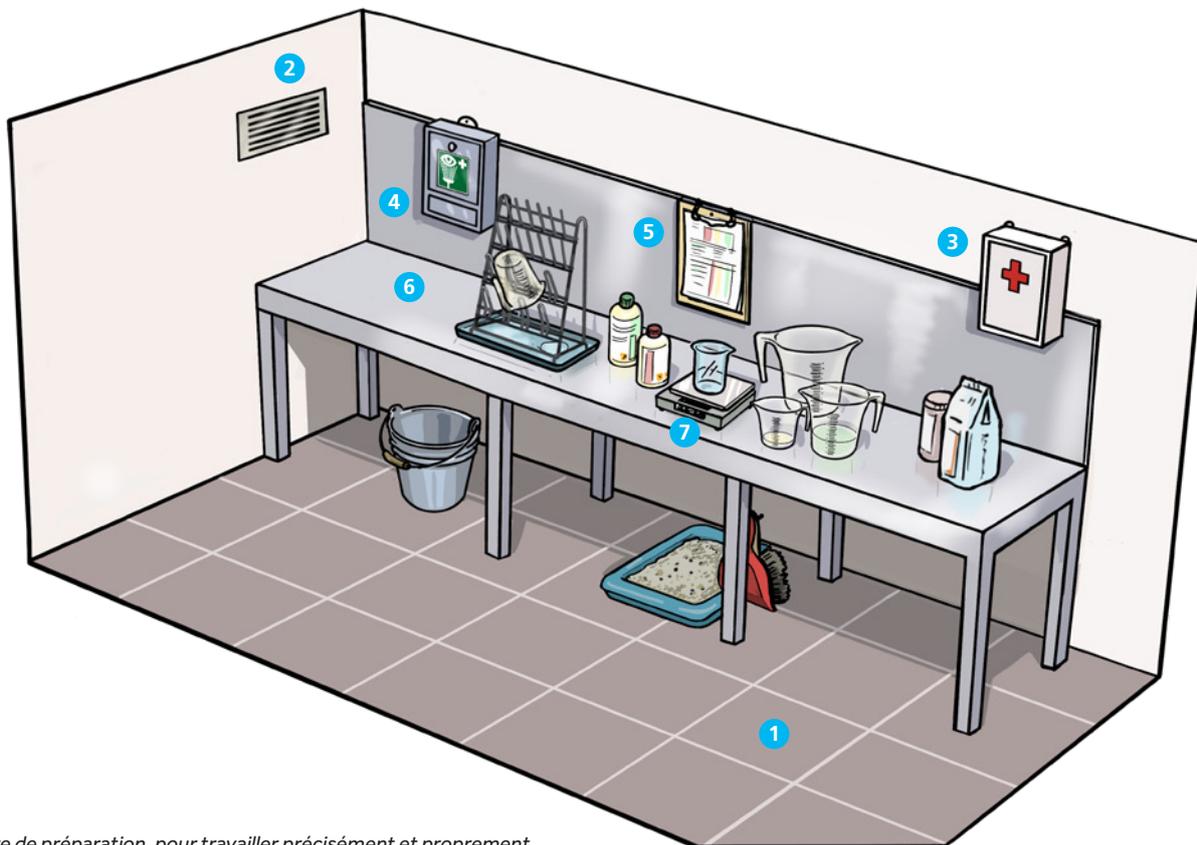
Devant à gauche : le vestiaire.

## Le vestiaire

Un vestiaire bien organisé aide à réduire les risques de contamination et à protéger la santé de l'opérateur lors des différentes phases du traitement. Il permet à l'opérateur de se changer, de se laver et de stocker et nettoyer les équipements de protection individuelle (EPI).

- Idéalement on utilise deux armoires double compartiment **1** : une pour les effets personnels et les vêtements de travail, une pour les EPI phytos neufs et usagés.
- Le poster « standard de protection de l'utilisateur de produits phytosanitaires » **2** facilite le choix des EPI.
- Le vestiaire est situé à côté du local de stockage; il est équipé d'un WC, d'un lavabo à robinet commandé au coude ou au genou **3**, d'une poubelle pour les équipements à éliminer, d'une douche, et, idéalement, d'un lave-linge dédié **4**.
- Le matériel d'urgence est à disposition **5** (extincteur, pharmacie).





L'aire de préparation, pour travailler précisément et proprement.

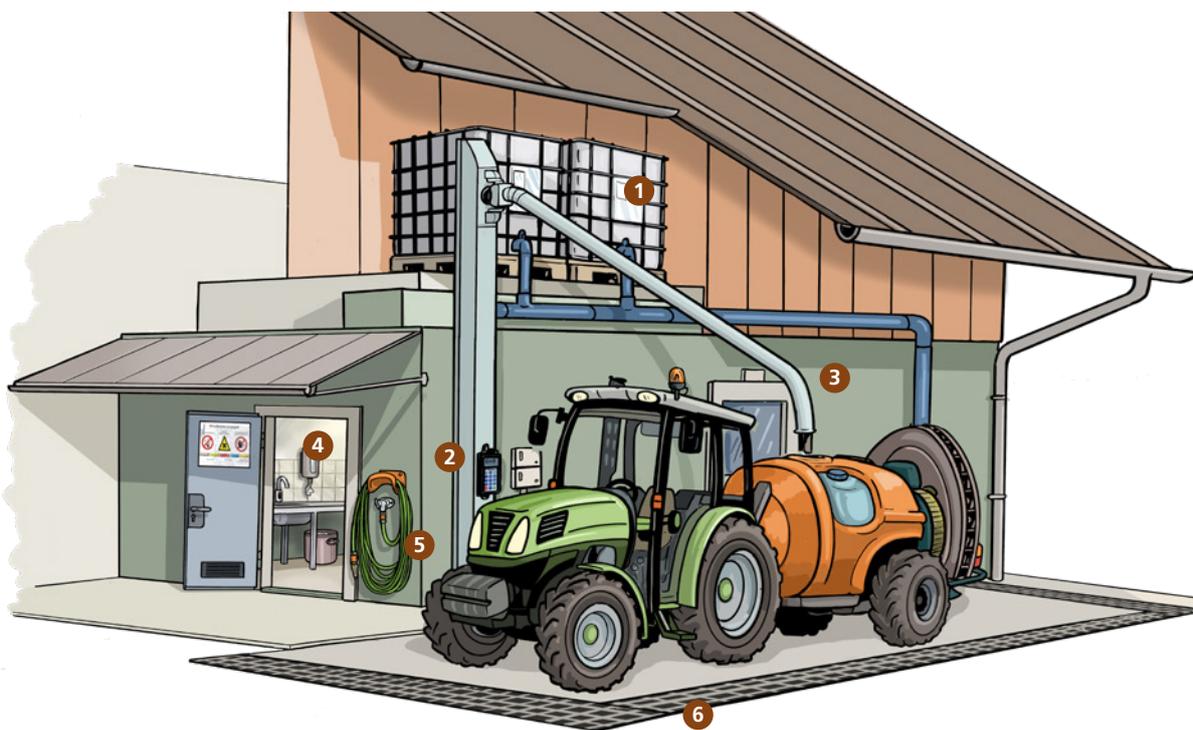
## L'aire de préparation

L'aire de préparation est conçue pour doser et incorporer les produits lors de la préparation de la bouillie. Les produits viennent du local de stockage, sont dosés puis incorporés lors du remplissage du pulvérisateur. Elle permet d'éviter les erreurs de dosage, d'assurer la traçabilité des produits et de minimiser les risques de contamination et de distraction de l'opérateur.

- Elle est située devant le local de stockage et à proximité immédiate de l'aire de remplissage et du vestiaire. Le sol doit être étanche **1**. L'aire de préparation doit être bien aérée **2** et à l'abri des intempéries.
- Les consignes de sécurité (que faire en cas d'accident) y seront affichées. Prévoir une pharmacie **3** et une douche oculaire **4**.
- Une place est prévue pour accrocher la fiche de traitement **5**.

- Elle doit disposer d'une table ou d'une paillasse suffisamment grande à bonne hauteur **6**.
- Elle sera équipée d'instruments de mesure dédiés **7** (balance, pots gradués intacts, avec échelle lisible et bec verseur antigouttes). Le plan de travail n'est pas une surface de stockage permanente et doit être facile à nettoyer.





L'aire de remplissage-lavage permet un remplissage et un nettoyage précis et conforme aux règles.

## L'aire de remplissage et de lavage

L'aire de remplissage et de lavage sera idéalement située à proximité des autres aires. Elle peut éventuellement être réalisée et utilisée en commun. Elle est conçue pour remplir la cuve, mélanger le produit, nettoyer le matériel et récupérer toute l'eau de nettoyage. Il s'agit aussi de supprimer les risques de contamination de l'environnement et de faciliter le mélange (incorporateur). Les exigences légales concernant l'environnement se trouvent dans la fiche technique « Place de remplissage et nettoyage des pulvérisateurs – A quoi faut-il faire attention ? » d'Agriidea.

- Pour le remplissage, une réserve étalonnée d'eau en hauteur **1** évite le débordement.
- Un volucompteur **2** sur le tuyau de remplissage est encore plus précis et permet de minimiser les restes de bouillie.
- L'alimentation en eau peut se faire en hauteur, sans contact avec la cuve. Un col de cygne ou un clapet antiretour évitent les remontées de bouillie dans le réseau **3**.
- Un égouttoir **4** devrait être prévu pour les bidons rincés.
- Un nettoyeur à haute pression **5** devrait être à disposition.
- Les eaux de lavage-rinçage doivent être récupérées **6** dans une fosse à lisier active, une fosse de rétention ou un système de traitement.





## Trucs et astuces

### Stockage

- Prévoyez un petit endroit dans le local de stockage pour les produits périmés et/ou à éliminer.
- La litière pour chats est absorbante et bon marché.

### Vestiaire

- Affichez la procédure d'habillage-déshabillage illustrée.

### Préparation

- Hauteur idéale du plan de travail (paillasse) = hauteur des avant-bras pliés à 90°.
- Prévoir une grande pince à linge pour fixer la fiche de traitement.
- Instruments de mesure dédiés: balance avec des gros chiffres, précision au gramme plus deux pots gradués : 1 de 1 l et 1 de 5 l.
- Réduire au maximum le nombre de manipulation : prévoir les conditionnements en conséquence, maximum 10 kg.

### Remplissage

- Prévoir un dispositif d'égouttage pour les bidons préalablement rincés et un endroit pour rincer, laver et faire sécher les EPI.



### Plus d'informations :

Vous trouverez également d'autres informations dans les autres documents du [Toolkit Protection de l'utilisateur – Produits phytosanitaires](#), sur les sites web [bonnespratiquesagricoles.ch](http://bonnespratiquesagricoles.ch) ou [spaa.ch](http://spaa.ch)

## Impressum

Créé par :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Dipartimento federale dell'economia,  
della formazione e della ricerca DEFR  
**Segreteria di Stato dell'economia SECO**

Développement de l'agriculture  
et de l'espace rural

Jordils 1  
1001 Lausanne  
+41 21 619 44 00

[www.agridea.ch](http://www.agridea.ch)  
[contact@agridea.ch](mailto:contact@agridea.ch)

Service de prévention des accidents  
dans l'agriculture (SPAA)

Grange-Verney 2  
1510 Moudon  
+41 21 557 99 18

[www.spaa.ch](http://www.spaa.ch)  
[spaa@bul.ch](mailto:spaa@bul.ch)

Secrétariat d'Etat à  
l'économie SECO

Direction du travail  
Conditions de travail  
Holzikofenweg 36  
3003 Bern  
+41 58 462 56 56

[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)  
[info.ab@seco.admin.ch](mailto:info.ab@seco.admin.ch)

## Avec le soutien financier de :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DE  
**Office fédéral de l'agriculture OFAG**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Office fédéral de l'agriculture OFAG**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Cofinancé par la CFST**  
[www.cfst.ch](http://www.cfst.ch)

2ème édition, publiée en janvier 2024